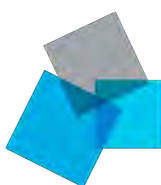


L'Impliqu'Action

Hiver 2023 Volume 13, numéro 3.

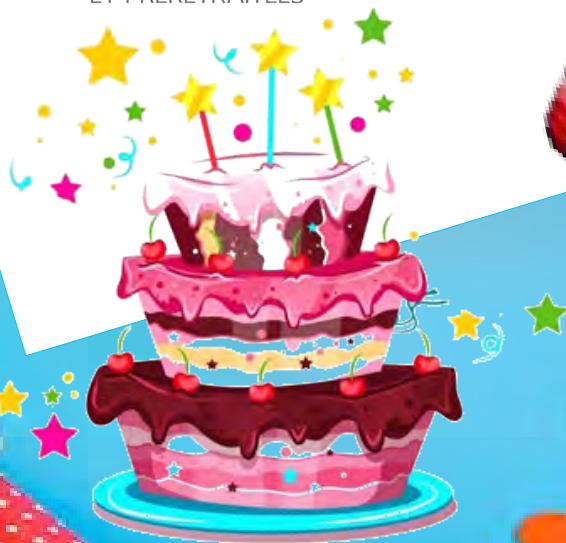


AQDR

25^{ANS}

Lévis-Rive-Sud

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES



Dans cette parution :

Mot du président	3
Les aînés au Québec et la fiscalité	4
Suivi de dossier sur les changements à la réglementation sur les RPA	5

Théâtre PARMINOU, 25 ^e et journée du 15 juin !	8
La littératie, c'est quoi ?	10
Qu'est-ce qu'un choc culturel ?	11
Trouville pour « vieillir en santé »	11

Invitation à soumettre un texte ou une opinion

Les membres ou lecteurs sont invités à soumettre un texte ou une opinion pour publication, pertinente à la mission ou aux activités de l'AQDR. Le comité du journal pourra l'éditer, raccourcir ou ne pas publier, selon l'idée, le contexte ou bien l'espace. De plus, les questions sont les bienvenues.

Autofinancement



L'AQDR Lévis-Rive-Sud est un organisme de bienfaisance reconnu.

Afin de soutenir la mission de l'AQDR Lévis-Rive-Sud, toute personne désireuse de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées est invitée à s'impliquer dans l'organisation comme bénévole.

Comme nous savons que ce n'est pas possible pour tous, nous vous suggérons d'offrir un support monétaire pour soutenir les actions mises de l'avant pour le mieux-être des personnes les plus vulnérables. Tous les dons sont les bienvenus.

Un reçu sera émis sur demande.

Note à nos abonnés à la version papier de ce journal :

Nos écrits comprennent souvent des hyperliens conduisant à des lectures complémentaires. Si vous ne disposez pas de l'accès internet à ces lectures, vous êtes, en tout temps invités à nous contacter pour recevoir leur contenu au **418 835-9061**

L'Impliqu'Action

ISSN 1923-7340 (imprimé)
ISSN 1923-7359 (en ligne)
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Nationales
Édition : AQDR Lévis-Rive-Sud
Impression : BuroproCitation
Distribution : Postes Canada
Sites web : www.aqdr-levis.org
www.aqdr.org



Équipe de cet édition:

Rédaction : Jean-Claude Paquet et Mélanie Pinault.
Envoie papier : Karole Labrie
Infographie : Gaétan Aubin

Prochaines parutions:

Printemps 2023, Été 2023 Automne 2023 et Hiver 2024.

Date limite pour les articles de la prochaine parution : le 1er mai 2023

Faites parvenir vos textes à :

aqdrlevis@videotron.ca
ou au 6150, rue St-Georges, bureau 306,
Lévis (QC) G6V 4J8

"Les opinions émises dans les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leur auteur"



MOT DU PRÉSIDENT



25 ans de bénévolat dans la poursuite de la mission de la Section Lévis-Rive-Sud de l'AQDR, ça se souligne et ça se fête!

Fondée en septembre 1997, l'AQDR Lévis-Rive-Sud avait pour objectif, selon ses Statuts et règlements, de regrouper les personnes retraitées et préretraitées de Lévis et de la Rive-Sud « *dans le but de permettre leur participation à la défense, la protection et la promotion de leurs droits... ainsi que des personnes âgées en général* ».

On peut sans conteste affirmer que l'AQDR Lévis-Rive-Sud, par l'action constante, le dévouement de ses bénévoles, administrateurs, animateurs ainsi que par le travail acharné de ses employées, a pleinement rempli sa mission depuis 25 ans. Nous vous le rappellerons tout au long de l'année 2023, en soulignant les jalons de son action et ses principales réalisations.

Sans dévoiler le programme des célébrations de cet anniversaire, on peut dès maintenant révéler que, le 15 juin 2023, à l'occasion de **la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées**, le fameux Théâtre Parminou nous présentera sa pièce « *Passée date?* », une réflexion humoristique sur le



vieillesse et l'âgeisme, un de nos principaux dossiers en matière de défense des droits des aînés (voir page 8). D'autres activités seront annoncées au cours de l'année.

En terminant, permettez-moi de citer les propos, toujours criants d'actualité, de M. Maurice Boucher, président fondateur de l'AQDR Lévis-Rive-Sud, tenus à l'occasion de la première assemblée générale de notre organisme, en 1999 :

« *L'AQDR veut une société, un monde, qui offrira aux personnes retraitées et aux personnes âgées en général, des conditions de santé, de logement, de transport adéquates. Elle veut une société qui visera la meilleure qualité de vie possible pour sa population vieillissante. Elle recherche une société, un monde qui accorde le plus grand respect pour la dignité des aînés.* ».

25 ans plus tard, c'est toujours ce que nous recherchons!

*Bonne et
Heureuse année 2023
à toutes et tous!*

Jean-Claude Paquet

Les aînés au Québec et la fiscalité

Cette étude a été sollicitée par l'AQDR Nationale à la fin de l'année 2021. **Consultez ici**

© Observatoire québécois des inégalités, 2022

En voici quelques extraits :

« En 2020, l'Observatoire québécois des inégalités soulevait déjà cet enjeu dans le rapport Bien vieillir au Québec dans lequel il mettait en évidence une difficulté grandissante de la part des personnes aînées à se constituer une retraite suffisante pour assurer leur qualité de vie^{xi}. »

« Bien que les statistiques agrégées sur le revenu donnent l'impression que la situation financière des personnes aînées en général s'est améliorée, elles dissimulent le fait que l'augmentation moyenne de ces revenus n'est pas équitablement partagée entre les hauts et les bas revenus. »

« Dans l'ensemble, la proportion d'employés couverts par des régimes de pensions à prestations déterminées est ainsi passée de 44 % à 27 % entre 1992 et 2016. On peut donc en déduire que c'est en partie l'effritement des protections sociales collectives en matière de pensions jumelé à la dégradation des régimes privés qui expliquent les conditions de vie précaires d'une frange importante des personnes aînées. En tout cas, s'il est vrai qu'à travers le temps la situation des aînés s'est globalement améliorée, des disparités parmi les 55 ans et plus se sont accrues, autant en termes de revenu que de patrimoine^{xxxv}. »

« Si en 1996, on observait une réduction de 62 % de l'ampleur des inégalités après l'intervention de l'État, cette réduction n'était plus que de 57 % en 2006 et de 50 % en 2017^{xi}. Un constat qu'il nous semble important de retenir est que le groupe des personnes âgées de 60 ans et plus a connu une période durant laquelle les interventions de l'État dans la



réduction des inégalités étaient efficaces et que celles-ci ont tendance à l'être de moins en moins. »

« Or, cette période récente de hausse des inégalités coïncide avec une tendance à la hausse de l'activité des aînés sur le marché du travail^{xii}. L'amélioration du revenu moyen pourrait donc être partiellement attribuable à l'augmentation de leur activité professionnelle, qui peut être choisie volontairement ou par nécessité. »

« Par ailleurs, les indicateurs de pauvreté relative et ceux illustrant les inégalités de revenu montrent une tendance à la hausse au cours des dernières décennies, en particulier chez les sous-groupes de 65 ans et plus, les transferts et les impôts pouvant de moins en moins réduire les inégalités. Il semble donc que les politiques publiques peuvent encore occuper un rôle central dans la bonification du revenu pour les moins nanties. »



« On considère généralement que le revenu à l'âge de la retraite devrait atteindre 70 % du revenu en activité afin de permettre à la personne de maintenir son niveau de vie habituel^{xiii}. C'est ce que l'on appelle le *taux de remplacement* à la retraite, lequel est assuré par les régimes publics au Canada et au Québec qui sont la Sécurité de la vieillesse et le Régime des rentes du Québec/Régime de pensions du Canada. Ce taux atteignait 46,4 % en 2021 pour une personne gagnant le salaire moyen alors que la moyenne des pays de l'OCDE est de 62,4 % durant la même année. »

Suggestion d'article à lire : Près de 50% des aînés vivent dans la pauvreté ...

SUIVI DE DOSSIER

Les changements à la réglementation sur les RPA

L'ensemble du processus d'entrée en vigueur a débuté le 15 décembre dernier. D'autres dates butoirs sont déterminés pour la mise en place de certaines mesures.

Voici quelques éléments importants pour mieux comprendre et savoir de quoi il s'agit. Ceci pourrait influencer le choix d'un milieu de vie.

Une nouvelle approche :

1 RPA = 1 catégorie.

Concrètement, il devra y avoir séparation des espaces. Les unités locatives de la résidence devront

être adjacentes et former un ensemble distinct des ressources, installations ou autres espaces de l'immeuble. Ce dernier peut être occupé par des résidents âgés **ainsi que** par des usagers pris en charge par une ressource intermédiaire, de type familial, une installation d'établissement privé ou par d'autres occupants.

Une RPA (résidence pour personnes âgées), c'est :

Tout ou une partie d'un **immeuble d'habitation collective**, utilisé ou destiné à être occupé surtout par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents **services**.

Quatre (4) catégories de RPA :

Catégorie 1 : Toute RPA, exploitée dans un **but non lucratif**, où sont offerts différents services destinés aux aînés **autonomes** et comprends **au moins 2** des 4 catégories de **services suivantes** : repas, aide domestique, sécurité ou loisir.

Catégorie 2 : Identique, mais exploitée dans un **but lucratif**.

Catégorie 3 : Toute RPA, exploitée dans un **but lucratif ou non**, où sont offerts des **services** destinés à des personnes **semi-autonomes**, dont **au moins un service parmi les 4 suivants** : repas, aide domestique, sécurité ou loisir **et** un des 2 catégories suivantes : services d'assistance personnelle ou soins infirmiers.

Catégorie 4 : Toute RPA, exploitée dans un **but lucratif ou non**, où sont offerts des **services** destinés à des personnes **en perte d'autonomie** fonctionnelle physique ou cognitive modérée à sévère. Les services **d'assistance personnelle** et des **soins infirmiers y sont offerts** ainsi que des services **compris** dans au moins **une des 4** catégories suivantes : repas, aide domestique, sécurité ou loisir.



(suite à la page suivante)

Les services :

- ♦ **De repas** : sont la fourniture ou la disponibilité d'un repas ou plus, dans la résidence, sur une base quotidienne. Le fait de suspendre ces services à l'occasion ne peut pas permettre d'en déduire que de tels services ne sont pas offerts.
- ♦ **D'assistance personnelle** : sont l'aide à l'alimentation, à l'hygiène et l'entretien de la personne, à l'habillage ou au bain; sont les soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne requis sur une base durable et nécessaires au maintien de la santé; ou bien l'administration de médicaments par un membre du personnel ou par assistance au résident pour la prise de ceux-ci.
- ♦ **De soins infirmiers** : exercés dans la résidence par un infirmier(ère) ou par un infirmier(ère) auxiliaire, sont des activités réservées en vertu de la loi. Cette personne est membre du personnel de la résidence.
- ♦ **D'aide domestique** : sont l'entretien ménager dans les unités locatives; l'entretien des vêtements ou de la literie; la distribution des médicaments (remise à la personne qui doit se les administrer elle-même).
- ♦ **De sécurité** : consistent à la présence en tout temps d'une personne responsable à la surveillance et la présence d'équipements visant la sécurité des résidents.
- ♦ **De loisirs** : sont des services d'animation ou de divertissement dispensés par l'exploitant favorisant la socialisation des résidents. Ils peuvent prendre la forme d'activités physiques, intellectuelles, sociales ou de créativité.
- ♦ **De consultation** : sont dispensés dans un local de la résidence, ce service est effectué par un membre du personnel infirmier ou infirmier auxiliaire. L'offre de tels services ne constitue pas une offre de soins infirmiers.



En rafale !

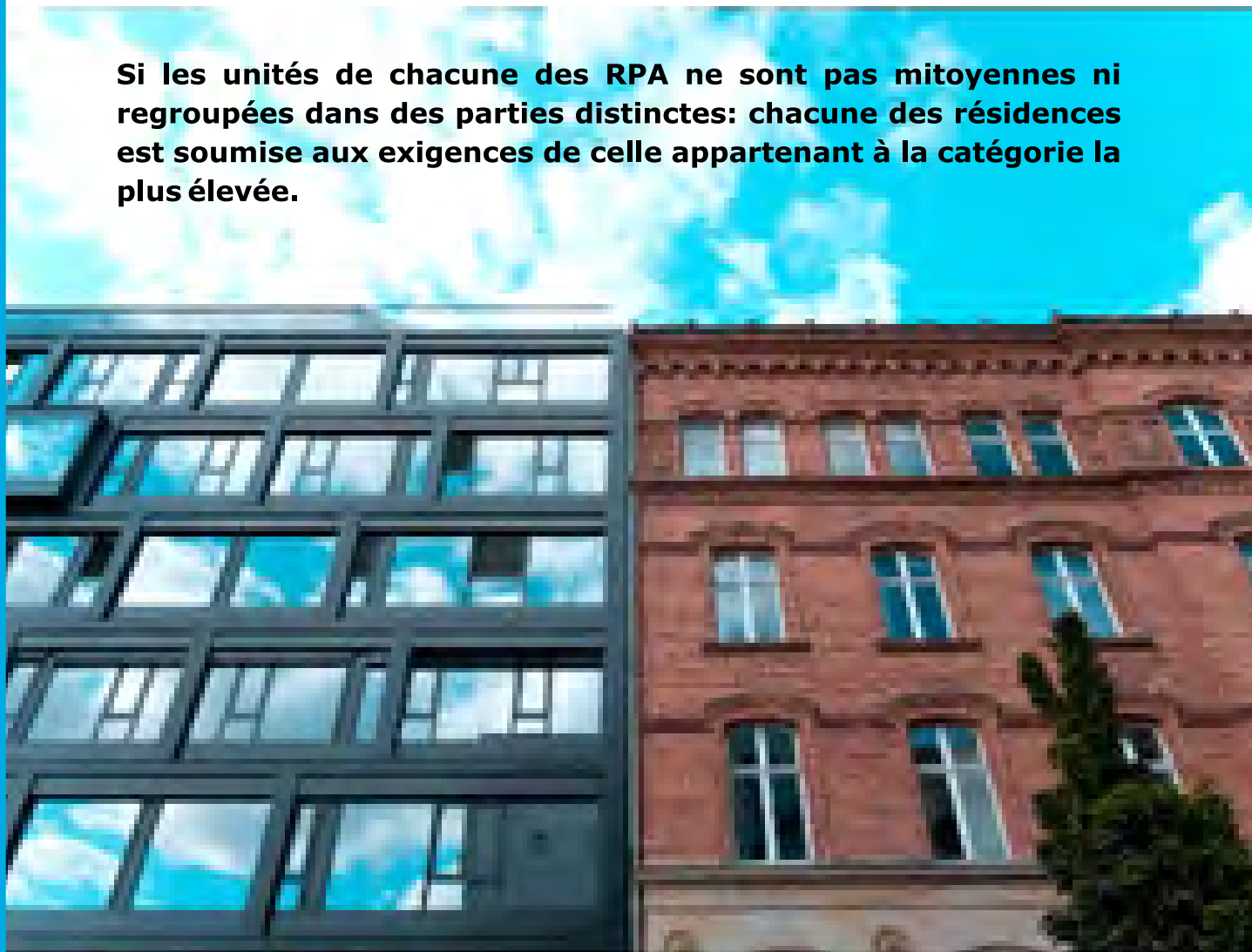
- Le plan de sécurité incendie doit être mis à jour continuellement.
- Le coût du système d'appel à l'aide que l'exploitant doit mettre à la disposition de chaque résident doit toujours être **inclus** dans le loyer total payable selon le bail (aucune facturation à l'utilisation).
- Le choix des services autres que ceux dont le coût est obligatoirement inclus dans le loyer est toujours la **prérogative du résident** : on ne peut jamais lui imposer l'utilisation d'un service, que ce soit au moment de la signature du bail ou par la suite.
- Les RPA de catégorie 2 ou 3 comprenant plus de 99 unités locatives, de même que les RPA de catégorie 4 de plus de 50 unités locatives, doivent **mettre sur pied un comité de milieu de vie** (comité de résidents). ***Guide de mise en place d'un CMV***
- Le seuil minimal de **surveillance** varie selon la catégorie et le nombre d'unités locatives. Un seuil est déterminé pour chacune des RPA. En tout temps, le CISSS peut hausser le nombre minimal de surveillants devant être présents, lorsqu'il estime « qu'en raison de l'aménagement physique d'une résidence privée pour aînés ou du type de clientèle qu'elle accueille, le nombre minimal de personnes ainsi déterminé ne permet pas d'assurer une surveillance adéquate ».

(suite à la page suivante)

Allégements pour les RPA de catégorie 1 – elles n'ont plus l'obligation de :

- offrir des activités de loisirs,
- conserver l'historique des repas servis,
- d'installer un dispositif d'alerte pour éviter que les résidents à risque d'errance (ou susceptibles de le devenir) quittent l'immeuble,
- mettre sur pied un comité de milieu de vie de résidents,
- mettre en place un programme (ou processus) d'accueil et d'intégration des nouveaux employés,
- adopter une procédure de divulgation des accidents et incidents qui surviennent dans la résidence. Néanmoins, divulguer au résident tout accident qui le concerne ainsi qu'à son représentant, le cas échéant.

Si les unités de chacune des RPA ne sont pas mitoyennes ni regroupées dans des parties distinctes: chacune des résidences est soumise aux exigences de celle appartenant à la catégorie la plus élevée.



Source

Théâtre PARMINOU, 25^e et journée du 15 juin

Proclamée par l'ONU en 2011, la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées est le 15 juin. C'est l'occasion idéale de mettre en place des actions visant à reconnaître, dénoncer et intervenir pour contrer la maltraitance ainsi que de promouvoir la bienveillance à l'égard des personnes âgées. Nous profitons donc de cette journée pour faire valoir l'importance de promouvoir la bienveillance envers tous !



Il s'agit d'une pièce théâtrale qui aborde l'âgeisme, le vieillissement, la préemption sociale ainsi que l'importance d'être bien dans sa peau. Sous forme de réflexion humoristique, la pièce nous raconte une histoire de 4 personnages :

« *Lailée, 69 ans, termine l'installation de son exposition photos accompagnée de sa meilleure amie, Odile, 59 ans et de Roméo, 65 ans, le mari de cette dernière. Prenant Roméo à témoin, les deux grandes complices échangent sur le vieillissement et la présence de l'âgeisme dans la société. Devient-on passé date à partir d'un certain âge ? Comment faire pour déjouer le sentiment de préemption sociale que plusieurs peuvent ressentir ? Comment faire valoir ses droits en tant qu'aînée, aîné ? Ce sont des questions que se posent ces grandes amies à travers leurs réflexions empreintes d'humour, de sensibilité et surtout, d'une grande lucidité.* »

La maltraitance en chiffre...

La maltraitance envers les personnes âgées est une réalité bien présente. Publié en 2020, le rapport d'enquête de l'Institut de la statistique du Québec révèle qu'en 2019, près de 6 % des aînés vivant à domicile ont déclaré avoir vécu au moins un type de maltraitance dans les 12 mois précédant l'enquête. Ceci représente quelque 79 000 Québécois(es). À noter que ce chiffre exclut toute situation de maltraitance vécue en CHSLD.



Ce constat renforce l'importance de s'unir et d'agir pour prévenir et contrer la maltraitance envers les personnes âgées dans nos milieux. Nous vous invitons à porter le ruban mauve afin de démontrer votre solidarité et votre appui à la lutte contre la maltraitance. Agissons ensemble pour contrer la maltraitance et promouvoir la bienveillance ! **Source**

L'âgeisme, c'est de la maltraitance, aussi !

Dans le cadre du 25^e anniversaire de fondation de la Section, nous vous proposons une pièce de théâtre de la compagnie PARMINOU. Pour cette journée annuelle bien spéciale et représentative de notre mission, nous avons choisi « Passée date? ».



Alors, notez à vos agendas le

JEUDI 15 juin 2023 !

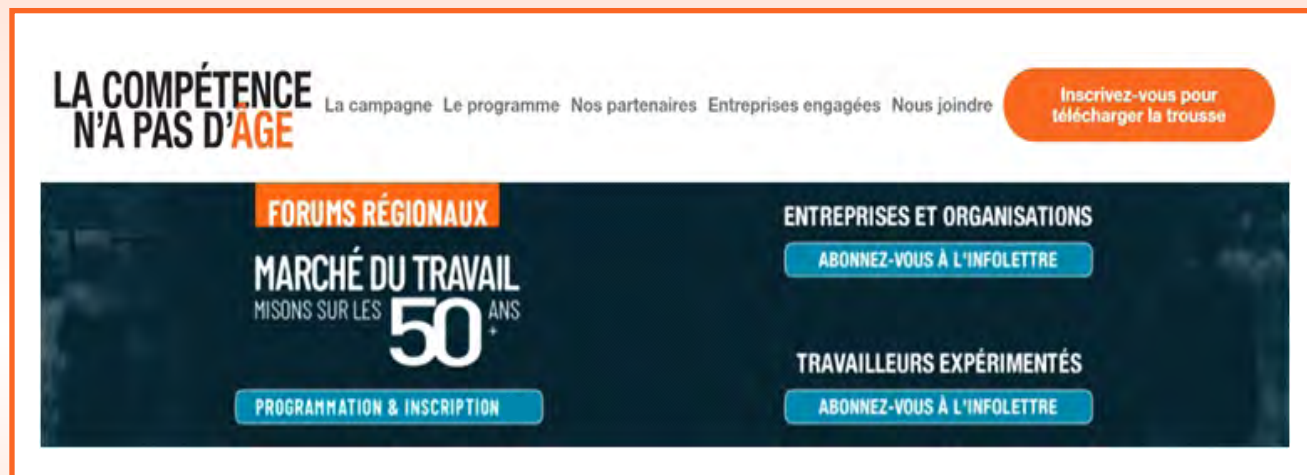
Seulement 2 représentations possibles :
à 14h ou à 19h !

Réservez tôt votre place afin d'avoir la chance de recevoir une surprise sur place !

**Au 418-835-9061 ou au
admin.aqdrlevis@videotron.ca**

La compétence n'a pas d'âge!

Saviez-vous que l'AQDR Lévis-Rive-Sud a développé, au cours de la dernière année, un Programme de sensibilisation et d'outils de bonnes pratiques favorisant le maintien et le retour en emploi des travailleuses et travailleurs expérimentés ?



Visant le maintien ou la réintégration au marché du travail des travailleurs expérimentés par le "bien vieillir" au travail, notre programme La compétence n'a pas d'âge peut vous fournir des informations intéressantes. Inscrivez-vous à notre infolettre dédiée à vous, travailleurs d'expérience !

[La compétence n'a pas d'âge \(lacompetencenapasage.com\)](http://lacompetencenapasage.com)



Pour nous suivre et connaître nos prochaines activités informatives et festives : surveillez votre boîte courriel et abonnez-vous à notre page Facebook AQDR Lévis-Rive-Sud

Ainsi, vous serez informés des prochains thèmes de nos déjeuners-conférence, des dates du PIA à venir (notre Programme d'information aux aînés – pour un choix éclairé d'un milieu de vie) et de toutes autres activités auxquelles vous pourriez profiter d'un avantage-membre spontané.

La littératie, c'est quoi ?

Définie par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), la littératie est « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité ». Cette notion va au-delà de la lecture-écriture et nous permet d'être fonctionnel et épanoui dans la vie de tous les jours. Cette capacité de pouvoir communiquer au quotidien, à l'écrit autant qu'à l'oral, favorise l'accès aux diverses informations, notamment celles transcrites numériquement.

La littératie fait partie du domaine des compétences relationnelles et englobe de multiples aptitudes qui permettent à chaque personne d'agir de façon efficace dans le traitement de l'information et, en fonction de facteurs contextuels. Il existe différents types de littératie : informationnelle, numérique, financière, médiatique, fonctionnelle, ... Plus récemment, nous entendons parler de [littératie numérique](#). Celle-ci correspond à la maîtrise de savoirs, de capacités et d'attitudes propres au domaine des technologies numériques (ordinateurs, tablettes, téléphones multi-fonctions) et inclut la littératie informatique.

Un autre type de littératie très actuel est du domaine financier. La littératie financière comporte trois (3) variables clés, soit : l'attitude de prudence ou d'imprudence des consommateurs; la compétence financière incluant un volet connaissance de notions élémentaires en finances personnelles; et puis la possession de produits financiers.

Sur la base d'un exhaustif processus de recherche scientifique, un indice a été élaboré. Les données de l'Indice ont été recueillies à l'été 2021 par sondage téléphonique auprès d'un échantillon de 1 002 répondants adultes. Il confirme que la littératie financière ne s'acquiert pas uniquement dans les livres, mais surtout dans l'action de consommer des produits et services financiers. Ainsi, les premières expériences financières, telles que l'acquisition d'une hypothèque ou d'un nouveau produit d'investissement, constituent des occasions uniques de progresser dans cet apprentissage.

[Indice littératie financière AMF](#)

Pour ce faire, il est également nécessaire d'avoir accès à l'information. Lorsque les citoyens sont informés, ils peuvent prendre des décisions en connaissance de cause et demander des redditions de comptes. L'information, c'est un pouvoir. L'accès universel à l'information est la pierre angulaire de sociétés du savoir à la fois saines et inclusives et signifie que chaque personne a le droit de rechercher, de recevoir et de communiquer des informations. C'est le 17 novembre 2015 que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a proclamé le 28 septembre en tant que Journée internationale de l'accès universel à l'information.



Qu'est-ce qu'un choc culturel ?

Il s'agit d'une « expérience de stress et de désorientation vécue par la personne devant apprendre à vivre dans une nouvelle culture. La perte des repères, qui résulte du choc de déménager, de se retrouver dans un nouvel environnement et de devoir s'adapter rapidement à un nouvel univers culturel, peut générer de l'anxiété et du stress, voire une désorientation psychologique et physique (Winter, 2019). »

À Lévis, tout comme ailleurs, l'immigration est en augmentation. C'est pourquoi, des acteurs se sont mobilisés pour accueillir et favoriser l'intégration de ces nouvelles personnes. Entre autres, une vidéo a été réalisée par Le Tremplin de Lévis, l'organisme pour personnes immigrantes et leurs familles. Abordant le choc culturel, celle-ci nous aide à mieux comprendre leur

vécu et à encourager les moyens d'inclusion diversifiés. En début d'année 2023, un atelier d'accompagnement de bénévolat inclusif sera proposé. N'hésitez pas à partager la vidéo et bon visionnement ! [Cliquez ici](#)

Les buts visés sont de sensibiliser à la diversité culturelle, à l'intégration de bonne pratique en matière de bénévolat ou d'accompagnement avec la clientèle immigrante et éventuellement, à l'inclusion de ces personnes intéressées aux diverses activités du territoire. Plusieurs défis attendent ces personnes immigrantes, qui se manifestent au quotidien dès leur installation et, tout au long de leur parcours d'intégration.

<http://www.letremplinlevis.com/>

15



Centre pour personnes immigrantes
et leurs familles à Lévis

Trouvaille pour « Vieillir en santé »

L'Université Laval a mis en ligne un programme d'éducation à la santé, « [Vieillir en santé](#) », qui présente des stratégies pour **maintenir 7 aspects** de votre autonomie. Vous serez soutenus dans le choix des actions à mettre en place pour le maintien de vos capacités. Également, vous pourrez découvrir différents services offerts près de chez vous.

Mémoire et attention

Vie Sociale

Vigueur et mobilité

Alimentation

Humeur

Autosoins

Sommeil

Nos partenaires

Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales

Québec

**BUROPRO
Citation**

Avec vous depuis 1946

ARTS - JEUX - CADEAUX - MATÉRIEL SCOLAIRE
LIBRAIRIE - ÉQUIPEMENTS D'IMPRESSION
FOURNITURES DE BUREAU - INFORMATIQUE
MOBILIER DE BUREAU - IMPRESSION CRÉATION

Victoriaville - Beloeil - Saint-Hyacinthe
Drummondville - Granby - Lévis - Montmagny
Rivière-du-Loup - Rimouski - Saint-Agapit - Saint-Luce

Hamster+

buroprocitation.ca

Bingo CAFOL
Rive-Sud

COMITÉ DE FIANCIERS AUX ORGANISMES DE LÉVIS

Fiers de s'impliquer!

**Merci
infiniment!**

La ligne 1-888-489-2287

Aide Abus Aînés

Pour devenir membre

Le coût est de **20\$ par année** à la date d'adhésion. Vous pouvez payer par carte de crédit en visitant le site sécurisé : www.aqdr.org

Ou par chèque ou argent comptant à l'adresse de notre bureau à Lévis ou à celui du bureau national :
1090, rue de l'Église bureau 204 à Verdun,
Québec, H4G 2N5

Notez bien que l'AQDR Lévis-Rive-Sud **ne partage, ni ne diffuse** les informations concernant ses membres.

Pour toute information supplémentaire,
veuillez nous contacter au 418 835-9061 ou
par courriel à aqdrlevis@videotron.ca

AQDR 25^{ANS}
Lévis-Rive-Sud
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES



La personne aînée
au cœur de
nos préoccupations

6150 rue St-Georges,
bureau 306
Lévis (Québec) G6V 4J8
418 835-9061

www.aqdr-levis.org